

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 29 AVRIL 2020 – 10H

Compte-rendu

En raison du confinement imposé par la crise liée au Covid-19, la réunion a eu lieu via une plateforme en ligne.

Étaient présent.e.s :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Maila DOUKOURÉ
- Frédérique DUPERRET
- Julie LAURENT
- Olivia REGGIANI
- Caroline TRONQUOY

Messieurs

- Martin BIDOU
- Jérémie BRETA
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Pascal ROBIN
- Boris THOMAS

Y assistaient

- Béatrice BOURSIER
- Agathe BOISMORAND

13 administrateurs sur 13 présents.

1. Validation du compte-rendu du dernier CA

Le compte-rendu du CA du 8 avril 2020 est validé à l'unanimité.

2. Point sur les dernières actualités

Le Conseil d'administration du Scare se déroule lors d'une journée chargée en rendez-vous, dont certains sont décisifs sur la date de réouverture des salles de cinéma françaises. Mercredi 29 avril, des représentant.e.s du Scare participent aux réunions suivantes en visio-conférence :

- Réunion des filières du cinéma avec le Ministre de la Culture Franck Riester, qui vise à recueillir les données sur la situation de chacune d'entre elles.
- Réunion de lieux culturels fermés avec Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances et Franck Riester.
- La réunion du groupe de travail de la FNCF du Guide Sanitaire de l'Exploitation, composé de Odile Tarrizo, Christine Beauchemin-Flot (SCARE), Marie-Christine Désandré, Yves Sutter et Cédric Aubry.
- Réunion de branches de la FNCF.
- Un pré-Conseil d'administration de l'AFCAE.

Le groupe de travail mis en place par la FNCF mène une réflexion et élabore de manière pro-active les conditions sanitaires propres à l'exploitation en vue de la réouverture des salles. Les préconisations pour les salariés par métier (personnel administratif, accueil, projection ...) et pour les spectateurs y sont listées. En effet, le gouvernement n'a proposé pour l'instant qu'une trentaine de guides de mesures sanitaires par type de branche. La Fédération souhaite devancer les obligations, pour être prête le plus rapidement possible et établir des conditions adaptées à l'exploitation, bien que chaque salle ait son propre fonctionnement et ses propres particularités. Il est essentiel d'identifier les différentes problématiques des salles et d'essayer de les cadrer, pour donner des outils concrets aux exploitants.

Ce guide sera ensuite soumis aux ministères de la Santé, du Travail, de l'économie et de la culture afin qu'il y apporte d'éventuelles modifications.

Ce guide sera ensuite adapté sous formes de fiches pratiques à l'attention de l'ensemble des exploitants, et permettra également d'uniformiser, sur l'ensemble du territoire français, les actions d'après Covid-19 des salles.

Le Scare encourage ses adhérents à préparer dès à présent à la réouverture de leurs salles. Une seconde fiche conseils sera envoyée par newsletter aux adhérents du Scare. Elle comportera les informations suivantes :

- La liste des centrales d'achats communiquées par les régions pour les commandes de masques ; à noter que les administrateurs recommandent vivement de commander les masques dès à présent à cause des délais importants de livraison ;
- Une recommandation aux salles de solliciter les collectivités, villes et régions pour toute aide en rappelant la loi Sueur. Une sensibilisation à travers la presse locale peut se révéler efficace ;
- Le rappel de la possibilité de demande de suppression des loyers par les villes et collectivités territoriales ;
- L'aide mensuelle de 1500€ financée par l'État et la région.

Le Scare encourage les salles à repenser les fiches de poste de chacun de ses employés, en tenant compte des nouvelles conditions sanitaires.

Il est décidé d'interroger le CNC et à la FNCF, sur la mise en place de dispositifs supplémentaires, en dehors du chômage partiel, pour compenser l'ouverture à perte des salles. En effet, pour réenclencher le travail et la valorisation des films, notamment du SDI et DIRE, le Scare souhaite un fonds de relance spécifique.

Il est également souhaité d'interroger sur les dispositifs scolaires, qui représentent un volant non négligeable d'entrées, et qui sont les grands oubliés dans les différentes réflexions. La question de la continuité doit être posée, puisqu'il semble désormais difficile d'accueillir les groupes scolaires en situation post-Covid 19. Les dispositifs écoles, collèges et lycéens seront-ils une priorité ? De quelle façon l'éducation nationale va-t-elle continuer à être partenaire des salles ?

La question du classement 2021 est posée, puisque l'année de référence de juillet 2019 à juin 2020, est amputée de plus de trois mois. Il est proposé de demander au CNC de reconduire à l'identique les subventions 2020 pour une troisième année, sans écrêtement, ce qui permettrait, de plus, de recevoir les subventions dès mars au lieu de juin/juillet si les commissions ont lieu. La commission nationale pourrait faire office de commission d'appel.

3. Organisation AG et élections du SCARE

Le Conseil d'Administration a décidé unanimement de reporter l'Assemblée Générale en présentiel pour privilégier les échanges et la rencontre, en septembre 2020. Les élections seront concomitantes de l'AG.

4. Organisation des sorties de films lors de la reprise

La Médiatrice du cinéma a élaboré avec le CNC une recommandation relative aux modalités de diffusion des films en salles après la crise du Covid 19, pour la période de reprise. Prévoyant une offre de films faible durant l'été et un embouteillage de sorties cet automne, la recommandation préconise un calendrier pour mieux étaler les dates de sorties et la multiprogrammation.

Les recommandations n'ont pas de valeur contraignante. Néanmoins elles orienteront sur les prises de décision en médiation.

Cette recommandation est soumise au comité de concertation numérique pour avis. Une majorité de membres s'opposent au projet, tant sur la forme que sur le fond.

Le Scare défend au contraire les propositions, par solidarité avec les distributeurs indépendants mais aussi pour défendre au mieux les films, les spectateurs et les salles.

5. Questions diverses

- **Situation financière du syndicat**

La FNCF n'a pas validé la demande de reverser aux syndicats les sommes inscrites sur ses comptes au titre des cotisations de syndicats disparus, mais a proposé que les syndicats en difficulté financière les en informent.

La question des subventions 2020 allouées par le CNC pour l'organisation d'événements spécifiques est posée. Sont-elles maintenues, malgré les annulations dues au Covid-19, comme le pratiquent les collectivités territoriales ?

Il est décidé de préparer pour le prochain CA un prévisionnel.

La séance est levée à 12h30